

Adresse postale Hôtel de ville 37, Grande Rue Aristide Briand BP 167 - 89206 Avallon Cedex Tél.: 03 86 34 13 50

Tél.: 03 86 34 13 50 Fax: 03 86 34 46 25

LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE BALAYEUSE COMPACTE AUTOMOTRICE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché public de fournitures

passé selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique

Date et heure limites de remise des offres : 24 mai 2024 à 12h00

Pouvoir Adjudicateur:

MAIRIE D'AVALLON – 37, Grande Rue A. Briand – 89200 – AVALLON Tél. 03.86.34.93.23 – courriel: marchespublics@ville-avallon.fr

Représentant du Pouvoir Adjudicateur: Madame le Maire d'Avallon

RAPPEL

Nous attirerons votre attention que depuis le **1**^{er} **octobre 2018**, seules les candidatures et les offres transmises par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation sont autorisées. https://marches.ternum-bfc.fr:

Référence de la consultation : 2024BALAYEUSE

TRANSMISSION DES OFFRES EXCLUSIVEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE

TELECHARGEMENT des pièces de la consultation : https://marches.ternum-bfc.fr

Référence: 2024BALAYEUSE

<u>Important</u>: tous les documents de communication et de notification (demandes de complément, information aux candidats non retenus, lettre positive, notification...) s'effectueront par voie dématérialisée sous la forme d'un courrier électronique. Les candidats doivent obligatoirement indiquer dans leur offre une **adresse de messagerie électronique** valide à laquelle seront envoyés ces documents.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les candidats s'engagent à prendre entièrement connaissance des pièces de la consultation, des documents qui y sont cités et, le cas échéant, contacteront toutes les Administrations et Autorités concernées par le présent marché. Ils ne pourront arguer d'aucune imprécision pour réclamer une quelconque modification de leur offre (y compris financière).

Toutes les informations complémentaires à caractère administratif ou technique doivent être demandées par écrit, au plus tard dix jours calendaires avant la date limite de remise des offres via la plate-forme https://marches.ternum-bfc.fr. Aucune autre question ne sera acceptée passé ce délai.

Tous les candidats ayant téléchargé le DCE, en s'identifiant sur la plate-forme, seront informés de la réponse à ces questions et/ou des modifications des pièces du DCE, report de date le cas échéant.

La Ville d'Avallon se réserve la possibilité de reporter la date de remise des plis dans le cas où la réponse aux questions ne laisserait pas suffisamment de temps aux candidats pour prendre en compte la réponse apportée.

Table des matières

1	Etendue de la consultation	4
1.1	Identification du pouvoir adjudicateur	4
1.2	Objet du marché	
1.3	Forme de la consultation	
1.4	Décomposition de la consultation	4
1.5	Nomenclature	
1.6	Forme de participation des candidats	4
1.7	Sous-traitance	4
2	Conditions de la consultation	4
2.1	Durée du marché	4
2.2	Délai de livraison – Date prévisionnelle de livraison	4
2.3	Lieu de livraison	4
2.4	Variantes	
2.5	Délai de validité des offres	4
3	Dossier de consultation	
3.1	Obtention du D.C.E	
3.2	Contenu du D.C.E.	
3.3	Renseignements complémentaires	
3.4	Modification de détails du D.C.E.	
4	Présentation de la candidature et de l'offre	
4.1	Contenu et critères de jugement des offres	5
4.1.1	Contenu du dossier candidature	
4.1.2	Jugement des candidatures	6
4.2	Contenu et critères d'attribution des offres	6
4.2.1	Contenu des offres	
4.2.2	Critères d'attribution des offres	7
5	Modalités de transmission des plis	8
6	Procédure de recours	8

1 Etendue de la consultation

1.1 Identification du pouvoir adjudicateur

Ville d'AVALLON

37, Grande Rue Aristide Briand - B.P. 167 - 89206 AVALLON

Téléphone: 03.86.34.13.50 - Télécopie: 03.86.34.46.25 Adresse profil acheteur: https://marches.ternum-bfc.fr

1.2 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la location et la maintenance d'une BALAYEUSE COMPACTE AUTOMOTRICE sur une durée de soixante mois.

La description des prestations à réaliser est précisée au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

1.3 Forme de la consultation

La présente consultation est organisée selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

1.4 Décomposition de la consultation

Le présent marché n'est pas alloti en application de l'article L2113-10 du Code de la commande publique. En effet, les prestations du marché sont indissociables puisque la maintenance ne peut être supportée que par le loueur. Il est donc impossible d'identifier des prestations distinctes.

1.5 Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : 34144431-8 Balayeuses aspiratrices

1.6 Forme de participation des candidats

Les candidats peuvent se présenter soit en tant que candidat individuel, soit sous la forme d'un groupement conjoint ou d'un groupement solidaire. La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des offres. La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise, que le groupement soit solidaire ou conjoint. L'appréciation des capacités financières, professionnelles et techniques sera globale.

Les candidats peuvent présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

1.7 Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée pour le présent marché.

2 Conditions de la consultation

2.1 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 60 mois à compter de la date de livraison de la balayeuse.

2.2 Délai de livraison – Date prévisionnelle de livraison

Le délai de livraison court à compter de la date de notification du marché. Le délai de livraison est fixé à QUATORZE semaines calendaires maximum. Le candidat peut proposer un délai inférieur. Date prévisionnelle de livraison : août 2024

2.3 Lieu de livraison

Service Techniques Municipaux – 9 bis route de Paris – 89200 AVALLON

2.4 Variantes

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

L'acheteur n'exige pas la présentation de variante imposée.

2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres indiquée en première page du présent document.

3 Dossier de consultation

3.1 Obtention du D.C.E

Le dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) est librement mis à disposition des candidats sur **Adresse** internet profil d'acheteur : https://marches.ternum-bfc.fr – Référence : 2024BALAYEUSE

Afin d'être informé de toute modification du cahier des charges et des réponses aux éventuelles questions des candidats, il est vivement recommandé de s'identifier sur la plateforme lors du premier téléchargement. En cas de modification du cahier des charges, le candidat sera invité à télécharger le nouveau dossier de consultation des entreprises sur la plateforme.

3.2 Contenu du D.C.E.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), est constitué des documents suivants :

- sonium avis d'appel public à concurrence
- 🔖 règlement de la consultation
- 🔖 acte d'engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières
- 🔖 cahier des Clauses Techniques Particulières
- 🔖 la décomposition du prix global et forfaitaire

3.3 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par e-mail via la plate-forme dématérialisation https://marches.ternum-bfc.fr — Référence : 2024BALAYEUSE.

Une réponse sera alors adressée six jours au plus tard avant la date fixée pour la réception des offres, à tous les candidats ayant retiré le dossier.

En cas de report de la date limite fixée pour la remise des offres, les délais précités s'apprécient en fonction de cette nouvelle date.

3.4 Modification de détails du D.C.E.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard dans un délai de 6 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Il doit alors en informer tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le délai précité est décompté à partir de la date d'envoi, par l'administration, du dossier modifié aux candidats ayant retiré le dossier initial.

4 Présentation de la candidature et de l'offre

4.1 Contenu et critères de jugement des offres

4.1.1 Contenu du dossier candidature

Les candidats auront à produire, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française. Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes qui peuvent être transmises une seule fois si le candidat soumissionne pour plusieurs lots.

- Le formulaire DC1 téléchargeable sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat (ou document équivalent) complété en intégralité, contenant :
 - ✓ l'identité du candidat, sa forme juridique (opérateur économique unique ou groupement d'opérateurs économiques avec désignation des membres et du mandataire)

- ✓ l'attestation sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-7 à L-2141-11 du Code de la Commande Publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail
- Le formulaire DC2 téléchargeable sur https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat complété en intégralité, contenant :
 - ✓ Déclaration de chiffre d'affaires
 - ✓ Capacités, moyens techniques et logistiques de l'entreprise
 - ✓ Les effectifs en personnel,
 - ✓ La liste du matériel dont le candidat dispose pour l'exécution des prestations objet du marché.
- Tout document contrôlable prouvant les qualifications et capacités professionnelles du candidat à réaliser les prestations
 - ✓ références de moins de trois ans,
 - ✓ certificats de qualifications professionnelles,
 - ✓ certificats de capacité récents en matière de prestations similaires.

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

En application de l'article R2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut fournir en lieu et place des documents listés ci-dessus, un DUME, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission Européenne établissant ce formulaire type.

Conformément à l'article R2144-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander à tous les candidats dont le dossier de candidature est incomplet de fournir les pièces manquantes ou incomplètes dans un délai de 5 jours à compter de la demande.

4.1.2 Jugement des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

4.2 Contenu et critères d'attribution des offres

4.2.1 Contenu des offres

Il est rappelé aux candidats que la présentation d'une offre vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- L'acte d'engagement valant CCAP dûment complété. La signature de l'acte d'engagement n'est pas obligatoire au moment du dépôt de l'offre. La signature sera ensuite demandée par le pouvoir adjudicateur à l'entreprise attributaire avant notification du marché.
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières dûment complété et signé
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire dûment complétée et signée
- Un mémoire technique permettant de juger la valeur technique de l'offre indiquant notamment :
 - Les **photos couleurs** du matériel proposé avec **les fiches techniques** respectant les prescriptions du CCTP
 - Note sur l'organisation et la méthodologie des interventions de dépannage sur le domaine public et sur les réparations à la suite d'une panne dans les délais prescrits au CCTP
 - Méthodologie de mise à disposition d'une machine de remplacement si immobilisation de la balayeuse supérieure à 48heures
 - Note sur la maintenance préventive, planning prévisionnel des entretiens prescrit par le constructeur pour une utilisation de 1000h/an sur la durée de la location (60 mois)
 - Détail de la formation des utilisateurs et de l'entretien de la machine
 - Effectifs affectés à la maintenance pour le marché ainsi que l'interlocuteur dédié

• Délai de livraison de la balayeuse neuve dans la limite d'un délai maximum de 14 semaines à compter de la notification du marché

4.2.2 Critères d'attribution des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- ✓ Caractéristiques de la balayeuse proposée à la location en tenant compte des normes environnementales en vigueur : 20 points
- ✓ Note sur l'organisation et la méthodologie des interventions de dépannage sur le domaine public et sur les réparations suite à panne dans les délais prescrits au CCTP : 10 points
- ✓ Méthodologie de mise à disposition d'une machine de remplacement si immobilisation de la balayeuse supérieure à 48heures : 10 points
- ✓ Note sur la maintenance préventive, planning prévisionnel des entretiens prescrit par le constructeur pour une utilisation de 1000h/an sur la durée de la location (60 mois) : 10 points
- ✓ Délai de livraison : 10 points

Le candidat choisi comme attributaire fournit <u>obligatoirement</u> les documents suivants, dans un délai de 5 jours à compter de la date de réception de la demande émise par l'acheteur:

- le numéro unique d'identification de l'entreprise (SIREN ou SIRET) permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, si l'entreprise est étrangère, un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion mentionnés à l'article L.2141-3 du Code de la Commande Publique et si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.
- Déclaration sur l'honneur que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné à l'article L.2141-1, L.2141-4 et L.2141-5 du code de la commande publique ou documents équivalents en cas de candidat étranger.
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois dont elle s'assure de l'authenticité auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale :
- Attestation d'assurance responsabilité décennale en cours de validité et une attestation d'assurance de responsabilité.
- Les pièces prévues aux articles L2312-27, R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail (liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie et soumis à autorisation de travail ou attestation de non emploi de salariés étrangers).
- s'il fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet prouvant qu'il est autorisé à poursuivre son activité au-delà de la durée du présent marché;

Conformément à l'article R.2144-7 du C.C.P., si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti, il est éliminé dans les conditions fixées par la réglementation relative aux marchés publics. L'élimination est prononcée par le représentant du pouvoir adjudicateur qui présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres

A noter: LES DOCUMENTS MENTIONNES CI-DESSUS PEUVENT ETRE FOURNIS DES LA REMISE DE L'OFFRE

5 Modalités de transmission des plis

Le dépôt d'une offre par voie électronique sécurisée est obligatoire à partir de ce site d'accueil :

https://marches.ternum-bfc.fr Référence : 2024BALAYEUSE

Date et heure limites de remise des plis : 24 mai 2024 à 12h00

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera ouverte. Si le candidat souhaite apporter un complément à son dossier, il veillera à remettre l'intégralité de sa candidature et de son offre lors de son dernier dépôt.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent également transmettre, **dans les délais impartis pour la remise des plis**, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention :

Ne pas ouvrir - Copie de sauvegarde – BALAYEUSE 2024 + Coordonnées de l'entreprise.

Les plis "**sauvegarde**" devront être remis contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessous ou adressés par courrier recommandé avec accusé de réception de manière à être reçus par le Secrétariat de l'Acheteur avant la date et l'heure limites de remise des plis fixées en première page du présent règlement.

Mairie d'Avallon – 37 Grande Rue Aristide Briand – B.P. 167 – 89206 AVALLON CEDEX Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi : de 13h30 à 19h00 – Mardi et Jeudi: de 09h00 à 12h30 de 13h30 à 17h00 Mercredi : de 09h00 à 17h00 sans interruption – Vendredi : de 13h30 à 17h00

Tout pli qui parviendrait après la date et l'heure limites fixées ne sera pas retenu.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat. Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par l'Acheteur.

6 Procédure de recours

Le Tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Dijon 22 rue d'Assas - 21000 DIJON

Tél: 03.80.73.91.00 - Télécopie: 03.80.73.39.89 - Courriel: greffe.ta-dijon@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal Administratif de DIJON.